



AUTO ECOLE ELSA PERMIS

120 AVENUE BECQUART

Siret : 53921162300019

LES STAGES POST PERMIS

LA REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

UN STAGE POST PERMIS : POURQUOI ET POUR QUI ?

- **Pour réduire la période probatoire :**
 - **2 ans au lieu de trois pour les formations traditionnelles.**
 - **1 an 1/2 au lieu de 2 ans pour les formations « conduites accompagnées »**

Sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur le permis.

- **Pour tous les titulaires d'un premier permis de conduire (entre six et douze mois après l'obtention).**

OBJECTIF DE CE STAGE : Pourquoi cette mesure ?

Il s'agit ici d'un moyen pour la Sécurité routière de baisser les risques d'accidents en mettant en place une réflexion sur le comportement à adopter au volant. En effet, il existe un pic d'accident dans les 6 premiers mois après l'obtention du permis de conduire.

3 de nos enseignants ont suivis une formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L-223-1 du code de la route.

DEROULEMENT :

Cette formation se déroule sur 7 heures et en une seule journée. Elle est mise en place de façon collective dans une auto-école détentrice du label « qualité », « *afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération* » précise la Sécurité routière. (Minimum obligatoire : 6 candidats)

Deux thématiques sont abordées lors de ce stage en plus des rappels élémentaires sur la vitesse, le téléphone au volant, la drogue et l'alcool :

- Mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes ;
- Assurer des déplacements plus sûrs et plus citoyens par des moyens de mobilité responsable.

PRIX DU STAGE DE 7 H :130 EUROS (tarif valide jusqu'au 30 juin 2026)